

Mouthiers-sur-Boëme Vivre à

N° 187
Février
2000

BULLETIN
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal du 13/01/00	p 2
Gros Plan :	
La dotation globale d'équipement	p 3
Tempête du 27 décembre 1999	p 4
Informations après la tempête	p 5
Centre Social & MJC Infos	p 6
Vie Associative	p 6 & 7
Etat Civil	p 8
Agenda	p 8

Equipe de rédaction :
L-P Carrier, B. Gervais
J-Y Le Turdu, J. Révéreault

Mise en page et impression :
Composervices Angoulême
RC 86 B 0280



*Les jeunes pousses ont pensé aux futurs grands arbres
(Galette des parents d'élèves pour replanter des arbres à l'école) (Photo Alain PORTE)*

LE MOT DU MAIRE

La tempête du 27 décembre 1999 qui a sévi sur une grande partie de la FRANCE a été particulièrement désastreuse dans la région POITOU-CHARENTES et bien évidemment dans notre commune.

Nous voudrions tout d'abord remercier l'équipe municipale, qui a su oublier les vacances et les dommages personnels pour se mettre à la disposition de la commune, et toutes les personnes privées qui, dès le mardi matin, ont aidé à déblayer les routes communales afin que la circulation puisse reprendre normalement. Le village de GERSAC s'est fortement mobilisé, et nous ne pouvions compter les tronçonneuses des particuliers à l'ouvrage ce matin-là.

Un artisan communal était présent en mairie dès 8 h, le mardi matin, avec son tractopelle et il a œuvré toute la journée sur les différents sites touchés.

L'urgent était de communiquer et l'absence de téléphone rendait les choses très difficiles. Un élu a donc été chargé d'aller chercher les informations auprès de la cellule de crise mise en place en PRÉFECTURE et auprès des HLM départementaux pour le foyer de personnes âgées.

Nous avons contacté les radio locales pour faire passer l'information, mais celles-ci, également victimes de la tempête, ne pouvaient plus émettre.

Les quelques renseignements obtenus le mardi après midi ont donc été immédiatement affichés en MAIRIE.

Le service gestionnaire (SAUR) a effectué une première livraison d'eau potable en bouteilles le mardi soir et les élus ont distribué les premiers packs aussitôt au village des Rosiers qui devait être la première victime de la pénurie. Une affiche sur la porte de la mairie précisait que des packs étaient disponibles toute la soirée chez plusieurs élus nommément désignés. Dans le même temps un groupe électrogène a été installé à la station de FORGE pour réalimenter les réserves.

Le mercredi à midi une citerne d'eau potable était à disposition place de la Mairie.

Un administré (livré en eau potable par les élus le mardi soir) s'est manifesté le mercredi pour nous préciser qu'en tant que contribuable, il exigeait d'être alimenté en électricité (donc en chauffage), en téléphone, en eau, afin de pouvoir recevoir valablement ses convives le soir du nouvel an !!! Inutile de préciser que nous avons d'autres soucis que la réussite d'une fête.

.../...

La Mairie était en liaison permanente avec la cellule de crise EDF dont la priorité était bien évidemment le rétablissement du réseau haute tension et l'alimentation des structures collectives à risque (hôpitaux, centres de convalescence, maisons de retraite médicalisées etc...).

Dès les premiers rétablissements le mercredi soir, de nombreux foyers sont venus proposer leurs services (chambres disponibles, raccordements électriques), mais il a semblé que les foyers non alimentés étaient déjà organisés au sein de leur famille ou ne désiraient pas quitter leur maison. Il existait surtout un grand espoir du retour à la normale très rapide.

Nous sommes intervenus auprès de la CHAMBRE D'AGRICULTURE pour la mise à disposition de groupes électrogènes chez les exploitants.

Le lundi 3 janvier toute l'équipe d'élus a fait le tour de la commune pour tenter de palier les besoins par la fourniture de bougies, de piles, d'appareils de chauffage. Un grand merci à toutes les personnes qui ont donné ce qu'elles possédaient pour venir en aide aux autres, et un coup de chapeau à l'administré, hélas sans emploi, qui s'est proposé de faire la distribution au sein de son village. 50 lits ont été récupérés pour installer un centre à la salle polyvalente mais personne n'a souhaité profiter de ce service et les douches mises à disposition n'ont eu que quelques utilisateurs.

Il pourrait nous être reproché de ne pas avoir fait assez ou assez vite. Mais il s'est écoulé cinq longs jours entre le lundi 3 et le rétablissement des derniers foyers, et il a été facile de constater que les structures mises en place ne pouvaient répondre aux souhaits des habitants, ce que nous comprenons aisément.

Les plus anciens se souviennent d'une tempête de la même importance qui aurait eu lieu en 1935. Peut-être avait-elle causé autant de dommages, mais elle avait certainement moins gêné les particuliers dans leur mode de fonctionnement journalier. Le confort de l'époque n'était pas celui d'aujourd'hui. Certes, des bilans vont être tirés à la suite d'une telle catastrophe, mais nous sommes en droit de nous interroger quant à l'efficacité de ceux-ci, si "Monsieur le Vent" se mettait à nouveau en colère dans soixante ans.

N'oublions pas que les plaies infligées à notre commune ne sont que matérielles. Continuons de profiter à juste titre des avancées technologiques mais sachons rester humbles devant "DAME NATURE".

Des questionnaires sont adressés par les divers organismes professionnels ou par la mairie, nous vous demandons de les compléter avec le plus grand soin. Ceci permettra de cerner avec plus de précisions les divers dommages subis, non ou mal assurés, afin de pouvoir trouver des solutions adaptées.

Cécile FORGERON

LE CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 13 janvier 2000

CONTRAT MAINTENANCE INFORMATIQUE ECOLES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la liste des matériels informatiques des écoles susceptibles de bénéficier du contrat de maintenance par le CDDP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de maintenance pour le matériel suivant :

5 PC, 1 imprimante, 1 scanner, 1 modem pour la somme de 2 200 francs.

LOGOS COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les diverses propositions de logos reçues en mairie. Les membres du Conseil Municipal doivent réfléchir sur les propositions faites et revoir la question en février prochain.

LOGEMENTS SOCIAUX

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de l'ouverture des plis du 2^{ème} appel d'offres pour les travaux de voirie (CBC) et les travaux d'assainissement (Commune).

- travaux de voirie : ACTP 760 000 F TTC

- assainissement : ACTP 360 000 F TTC.

Vu le montant élevé des travaux, l'OPDHLM doit faire une proposition quant à une participation éventuelle.

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention auprès de la Préfecture, dans le cadre de la dotation globale d'équipement, pour l'aménagement de la place du champ de foire. (voir Gros-Plan).

MEDAILLES JEUNESSE ET SPORTS

Le Conseil Municipal décide de demander l'attribution de distinctions honorifiques en faveur de deux personnes auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports.



Des vœux et des félicitations aux employés municipaux.

(Photo Alain PORTE)

FOURRIERE-REFUGE DE MORNAC

Le Conseil Municipal décide de donner un accord de principe aux statuts proposés pour la création d'une fourrière, assorti de réserves quant à la participation des communes.

MEMORIAL "MORTS POUR LA FRANCE" EN AFRIQUE DU NORD

Le Conseil Municipal se prononce contre l'attribution d'une subvention pour l'érection d'un mémorial à la mémoire des militaires morts pour la France en Afrique du Nord. Le Conseil Municipal rappelle que le monument aux morts de la commune rend hommage à toutes les victimes de guerre (10 voix contre et 8 abstentions).

CENTRES DE LOISIRS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter à 37 francs par jour et par enfant habitant la Commune la participation de la Commune aux centres de loisirs sans hébergement pour l'année 2000.

INITIATIVES AN 2000

Le Conseil Municipal décide d'offrir à tous les bébés de la Commune nés en l'an 2000, un livret "arrivée bébé" ainsi qu'un livret de Caisse d'Epargne doté d'une somme de 10 euros (après renseignements pris auprès de cet organisme et de la Trésorerie en matière de légalité).

SENTIERS DE BOEME

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition de l'Association Sentiers de Boème du matériel pour lui permettre de procéder à la réouverture des chemins de randonnée après les dégâts occasionnés par la tempête du 27 décembre. L'Association proposera son aide aux propriétaires de bois concernés, qui seront informés personnellement de la date à laquelle seront entrepris les travaux.

GROS PLAN

LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

L'Etat assure 1/3 des recettes des communes. De nombreuses dotations sont liées au fonctionnement.

Pour l'investissement, il existe la D.G.E. Elle est versée aux communes de moins de 20 000 habitants dont la richesse fiscale est inférieure à 1,3 fois la moyenne.

C'est le Préfet qui attribue cette DGE, après avoir consulté une commission où

siègent des élus. C'est pourquoi, à chaque début d'année, les communes concernées transmettent au Préfet un projet d'investissement en rapport avec les priorités départementales de l'Etat.

Les investissements des caisses des écoles ou des centres communaux d'action sociale sont cependant exclus de cette dotation.

En 1999, le montant départemental de la D.G.E. s'est élevé à 33 826 527 F



(Photo Alain Porte)

PARLONS-EN...

Force 7 sur l'échelle de Richter de la bêtise et de l'égoïsme réunis

La tempête a révélé la générosité et la solidarité parmi nos concitoyens qui sans attendre des consignes venues d'en haut, ont, avec le sourire, su apporter l'aide nécessaire à leurs voisins. Hélas cette tempête a également frappé par l'esprit étroit, individualiste de certains, doublé parfois d'un sens de la bêtise assez développé.

Ainsi, nous garderons en mémoire le comportement agressif d'un couple : au téléphone et en mairie, ils sont venus témoigner de leur mépris des autres, revendiquant auprès de la collectivité, mais pour eux seulement, des moyens qu'avec leurs deux seules voitures (excusez du peu) ils auraient pu trouver par eux mêmes. Venant des mêmes personnages, la proposition de construire les lignes électriques et téléphoniques en double pour éviter une telle catastrophe, nous a heureusement bien divertis.

INTERCOMMUNALITE

La tempête dans l'intercommunalité

Saluons d'abord l'équipe du Syndicat d'Aménagement Hydraulique de la Boème, qui est intervenue très rapidement pour dégager le réservoir des Hunauds. Ceci a permis l'accès pour France Télécom et à la SAUR d'assurer la continuité de l'approvisionnement d'une partie de la commune en eau.

Les quatre communes de l'intercommunalité ont été touchées par la tempête du 27 décembre.

A Roulet, la salle des fêtes est totalement inutilisable : le vent, s'engouffrant dans les trous de la toiture, a littéralement soulevée celle-ci. L'aménagement intérieur a été gravement détérioré. Le long de l'ancienne RN 10, des platanes ont arraché les réseaux souterrains en se déracinant. Sur les berges de la Charente, à Sireuil comme à Roulet, de nombreux arbres ont été arrachés et certains précipités dans le fleuve.

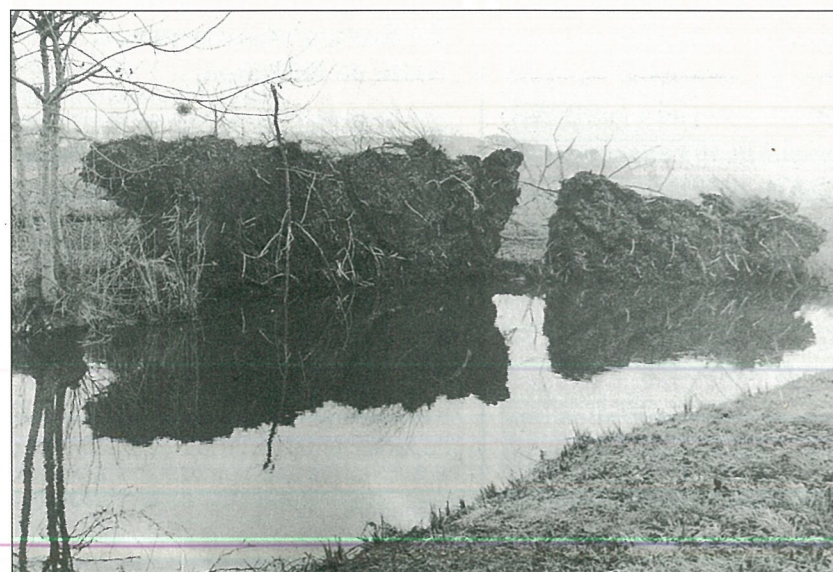
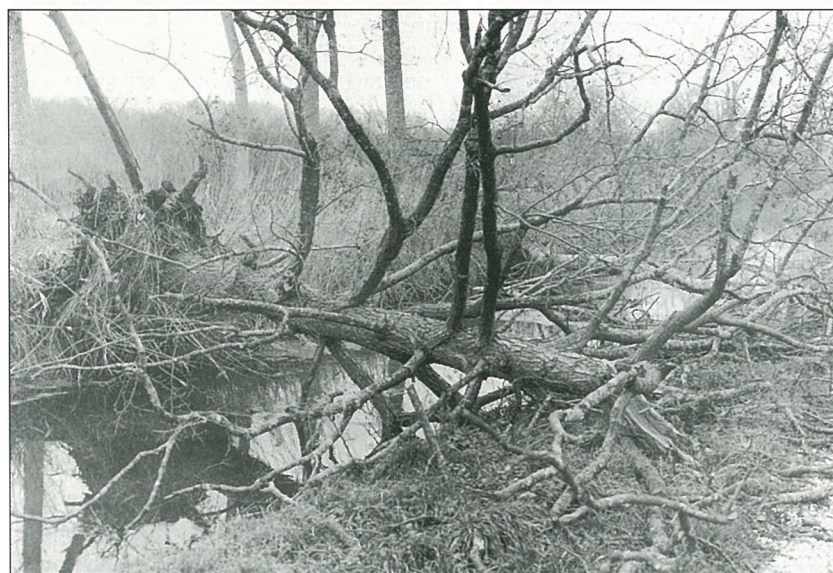
A Mouthiers, les dégâts constatés avec le recul, ont particulièrement touché certaines installations agricoles. Des hangars ont particulièrement souffert. Des dégâts consécutifs au manque d'électricité ont également provoqué la destruction du lait pendant plusieurs jours et causé la mort de volailles dans un élevage. A Vœuil et Giget, ce sont principalement les arbres qui ont été abîmés par la tempête, avec tous les effets connus sur les routes et les réseaux électriques et téléphoniques.

Ordures ménagères (suite du feuilleton) :

Le Préfet de la Charente a, par arrêté du 31 décembre, décidé la dissolution du SIROMPEGA. Une dernière réunion aura lieu en juin prochain pour l'arrêté définitif des comptes, et la répartition des actifs de ce syndicat intercommunal. Désormais, c'est la communauté de communes, pour la partie collecte traditionnelle, et le syndicat mixte, départemental pour les déchetteries, qui s'occupent de nos déchets ménagers.

TEMPÊTE

Nous avons prévu d'accueillir Gaston VERGNAUD, maire de Sireuil, mais la tempête nous conduit à vous présenter ces images de Mouthiers.



INFORMATIONS APRES LA TEMPETE DU 27 DECEMBRE 1999



Les clients concernés par cette mesure seront identifiés à l'initiative d'EDF GDF services Val de Charente. Ils seront avisés par courrier dans les prochaines semaines. Le montant de l'abattement consenti viendra en déduction du montant à régler des prochaines factures.

FRANCE TELECOM

Dispositions compensatoires adoptées par France Telecom à destination des particuliers dont la ligne a été interrompue suite à la tempête :

Elles seront prises en compte sur les prochaines factures :

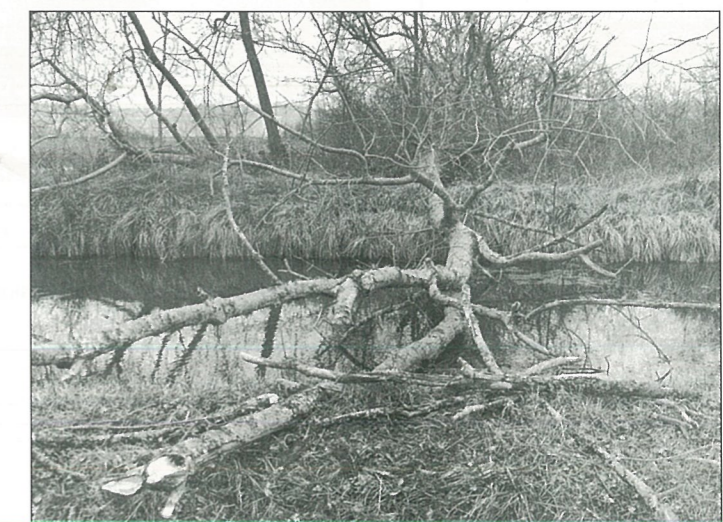
- si votre ligne a été rétablie pour le 3 janvier, France Telecom vous offre deux week-ends de communications locales et nationales gratuites les 4 et 5 mars ainsi que les 11 et 12 mars prochains hors celles établies avec la carte France Telecom ou vers les mobiles et les services à tarifications spéciale comme Télétel ou Audiotel.
- si votre ligne était encore coupée le 3 janvier, France Telecom vous offre son utilisation gratuite pendant toute la période du 4 au 12 mars prochains dans des conditions identiques à celles figurant ci-dessus. Vous bénéficierez également d'un mois d'abonnement gratuit.

Les mesures concernant les lignes à usage professionnel seront annoncées très prochainement par France Telecom.

CHANTIERS D'INSERTION

Les travailleurs sociaux du département sont chargés de recenser les bénéficiaires du RMI et autres ayants droit susceptibles de participer aux chantiers d'insertion chargés du déblaiement des arbres encombrant le domaine public, de la réparation des dommages causés au patrimoine, remplacement des arbres détruits, etc...

Ce dispositif est mis en place en liaison étroite avec la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi et l'ANPE, qui statueront sur les candidatures qui leur seront présentées.



LES SERVICES FORESTIERS RAPPELLENT QUELQUES CONSEILS DE PRUDENCE

- les arbres arrachés peuvent attendre. La quasi totalité du bois restera intacte à condition de ne pas, ni les ébrancher, ni les sectionner au niveau des racines.
- pour les arbres cassés, la priorité sera donnée aux résineux.
- pour la plupart des peupleraies, les interventions ne seront possibles qu'à la fin du printemps.

Il est conseillé aux nombreux propriétaires forestiers de s'adresser au CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes) au numéro de téléphone suivant : 05 45 68 79 97

CIMETIERES

Les dégâts occasionnés sur les tombes ou caveaux des particuliers sont à la charge de ces derniers, même s'ils proviennent de la chute d'arbres.

E.D.F.

EDF remercie toutes les personnes qui se sont engagées à son côté pour l'aider dans ses travaux.

En cas de problèmes sur le réseau électrique, EDF demande aux usagers de le signaler immédiatement à la Mairie.

A titre commercial, EDF a décidé, pour les clients particuliers, le principe d'un abattement sur les prochaines factures d'électricité d'un montant équivalent à l'abonnement dû au titre de l'année 2000.

Sont concernées par cette mesure :

les familles bénéficiant d'un tarif domestique ou agricole (puissance souscrite inférieure à 36 KVA) et non alimentées le vendredi 31 décembre 1999 à 24 h.

CENTRE DE LOISIRS

Thème :

Graines de chimiste
pour les grands et les moyens

Les 5 sens
pour les petits

**Du 16 février
au 25 février
2000**

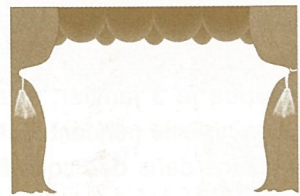
Sorties :

Patinoire

Départ 9 h 30 - Retour 18 h - Pour les 6-11 ans



**Jeudi
17 Février**



Théâtre de marionnettes

Départ : 14 h 15 - Retour : 16 h 30
Pour les petits (3-5 ans)

**Mercredi
23 Février**

VACANCES ADOS

Cinéma

30 Francs



**Lundi
14 février**



Quad

40 Francs

**Lundi
21 février**

Boum

(21 h - 1 h) - 30 Francs



**Mercredi
23 Février**

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le Centre Social CBC au 05 45 67 84 38

PERMIS DE CHASSER

Chaque demande d'inscription est valable pour une seule session et doit être retournée, au plus tard, deux mois avant la date choisie par le candidat.

Elle devra être accompagnée des pièces ci-après :

- fiche individuelle d'état civil
- pour les mineurs, autorisation parentale
- deux enveloppes libellées et affranchies
- un timbre fiscal à 100 F obligatoirement collé sur la demande.

Dates retenues pour l'examen du permis de chasser :

- 1^{ère} session : le 25 mars 2000
- 2^{ème} session : le 17 juin 2000
- 3^{ème} session : le 2 septembre 2000

M.J.C. INFOS

Expo

**Christian
BERTRAND**

Gravure sur cuivre



**Du dimanche
20 février**

**au dimanche
05 mars**

S.C. MOUTHIERS

**LOTO
DU
FOOT**

SALLE DES FÊTES DE MOUTHIERS
20 H 30

De nombreux lots à gagner :

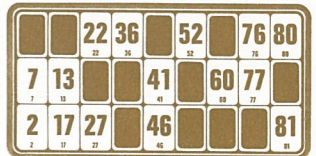
TV, Chaîne HIFI, Mini-four, Jambons, Radio, Téléphone, Survêtement, Coupe-vent, Service vaisselle, Service verre, Service à thé, Raclette, Pierrade, Paniers garnis, etc.

Une partie surprise + une partie gratuite enfants

Buvette - Gâteaux - Crêpes

Venez nombreux !

1 carton : 20 F - 3 cartons : 50 F - 8 cartons : 100 F



**Samedi
12 février**

CINÉMA MJC

Tarzan
de Walt Disney

à 20 H 30



**Jeudi
17 février**

RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC «SENTIERS DE BOËME»

JOUR	ORGANISATEUR	RENDEZ-VOUS	LIEU DE LA RANDO	DÉPART	HEURE	KM
		Place de la Mairie de Mouthiers				
06/02/2000	Christine D. & Jeanine B.	13 h 30	MOUTHIERS	Champ de foire	13 h45	8
Assemblée générale de Sentiers de Boëme à l'issue de la randonnée, vers 16h, à la MJC Jules Berry à Mouthiers - Goûter offert -						
20/02/2000	Journée déblaiement de sentiers	8 h 30 (ou 13 h 30)			Prévoir pique-nique, gants, serpe, tronçonneuse (si vous en avez)	
27/02/2000	Journée déblaiement de sentiers	8 h 30 (ou 13 h 30)			Prévoir pique-nique, gants, serpe, tronçonneuse (si vous en avez)	
05/03/2000	Jean Lathière	8 h 45 salle des fêtes	MOUTHIERS	Salle des fêtes	9 h	12
Randonnée à l'occasion de la 11 ^{ème} Boucle de la Boëme - Goûter en route et à l'arrivée. Participation : 10 F (membres de S de B), 20 F (autres)						

Renseignements
05 45 67 92 53



ETAT CIVIL

Naissances

- Le 30 décembre 1999 : Lauryne HERY
Chemin de la Croix Ronde
- Le 4 janvier 2000 : Bryan NARGEOT
Les Sicauds
- Le 9 janvier 2000 : Océane CHAUVEAU
21, Lotis. «Les Agriers»

Mariage

- Le 31 décembre 1999 : Denis CHARBONNIER
et Corinne GILLARES

Décès

- Le 29 décembre 1999 : Delphin BOURREAU
Le Rosier
- Le 10 janvier 2000 : Gérard BEUGNOT
23, Lotis. Communal Les Justices
- Le 11 janvier 2000 : André LIMERAT
*Foyer Résidence Personnes Agées
Mouthiers*

Sur votre agenda...

• FÉVRIER 2000

- 5 : Soirée Poule au pot
du Comité des fêtes
- 6 : Randonnée pédestre
- 12 : Loto du Football
- 20 : Repas de l'amitié
du Cercle des Aînés

• MARS 2000

- 4 : Concours de belote Comité des fêtes
- 5 : Boucles de la Boème
(VTT + Randonnée pédestre)
- 11 : Don du sang
- 12 : Repas des chasseurs

~ MÉDECINS DE GARDE ~

FÉVRIER

6	Dr BOURRIQUEN	St-Michel	05 45 91 42 25
13	Dr GIRAUD	Vœuil	05 45 67 86 82
20	Dr CAVARD	La Couronne	05 45 67 24 23
27	Dr FORGEAUD	Nersac	05 45 90 60 77

MARS

5	Dr BRANGER	La Couronne	05 45 67 19 39
12	Dr VALLAT	La Couronne	05 45 67 44 40
19	Dr COMTE	Mouthiers	05 45 67 82 37
26	Dr FRAIGNAUD	St-Michel	05 45 91 58 35

Le prochain bulletin

Il paraîtra début mars. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs **devront** être déposés à la mairie avant le 20 février.

Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 janvier pour le n° de décembre par exemple). On évite ainsi les problèmes dus à d'éventuels retards de parution.

CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIER

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC ☎ 05 45 67 84 88



Club Théâtre : «Du plein sur les planches».



Centre Social : T'as de beaux vœux tu sais !



Du pin sur les branches pour Sentiers de Boème avant le déblaiement des sentiers.

(Photos Alain PORTE)